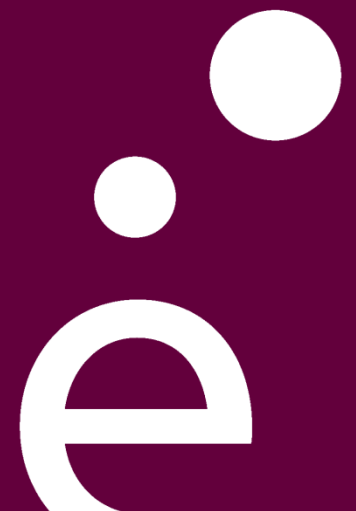


université
PARIS-SACLAY

Commission de la Formation et de la Vie Etudiante Paris- Saclay

26 février 2020



ORDRE DU JOUR



Collège des personnalités qualifiées et extérieures de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris-Saclay, en application de l'article 19 des statuts :

→ Désignation des 5 personnalités extérieures, dont au moins :

1 représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

3 représentants du monde socio-économique.



Article 6 du règlement intérieur provisoire :

« le comité de direction établit une liste de noms comprenant au moins

- 8 personnalités extérieures, dont au moins deux représentants d'un établissement d'enseignement secondaire et*
- 5 représentants du monde socio-économique.*

Le collège des ONR partenaires, conformément aux articles 19 et 27 des statuts, désigne 3 représentants des ONR partenaires. La désignation de ces représentants est laissée à l'initiative du collège des ONR partenaires.

Les membres élus de la commission de la formation et de vie universitaire procèdent à la désignation des cinq personnalités extérieures, dont au moins un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire et 3 représentants du monde socio-économique, par un vote à la majorité absolue des membres présents et représentés..» ;

Titulaires		Suppléants	
ONR	Nom	ONR	nom
CEA	Jean-Luc SIDA	ONERA	
CNRS	Germain GILLET	INRAE	Loïc LEPINIEC
Inserm	Laurence PARMANTIER	Inria	Sylvie BOLDO

Point I



- Désignation d'au moins un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

Etablissements	Noms
Lycée de la vallée de Chevreuse	Pascale POMMAT
Lycée Parc de Vilgénis	Valentine EVAIN- ROUSSEAU
Lycée Lakanal	Corinne RAGUIDEAU
Lycée Hoche	Guy SEGUIN



→ Désignation d'au moins 3 représentants du monde socio-économique

Prénom	Nom	entreprise
Patrice	Caillard	SAFRAN
Arnaud	Chouteau	LE Entreprise du Médicament
Pascale	Hébel	CREDOC
Erwan	Le Dantec	Sanofi DRH
Karine	Marchal	PSA
Sylvie	Thromas	VEDECOM

Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'Université Paris-Saclay
Séance du 26 février 2020
Délibération n° I



Objet : Désignation des personnalités qualifiées et extérieures.

➤ **La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris-Saclay,**

- **Vu** le code de l'éducation ;
 - **Vu** le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts ;
 - **Vu** l'arrêté de la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, en date du 6 novembre 2019, désignant Madame Françoise MOULIN CIVIL, administratrice provisoire de l'Université Paris-Saclay ;
 - **Vu** le règlement intérieur provisoire de l'Université Paris-Saclay, adopté le 13 novembre 2019, et notamment son article 6 ;
 - **Vu** la décision de proclamation des résultats aux élections du Conseil d'Administration (CA), de la Commission de la Recherche (CR) et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université Paris-Saclay – Elections du 27 au 31 janvier 2020, en date du 31 janvier 2020 ;
 - **Vu** la liste de personnalités adressées par le comité de direction, assortie des curriculum vitae ;
 - **Considérant** que la commission de formation et de la vie universitaire, en vue de procéder à l'élection de son vice-président, doit être entièrement constituée, soit composée de 40 membres ;
 - **Considérant** que, conformément à l'article 19 des statuts de l'université, suite à l'élection du 31 janvier 2020, la commission de la formation et de la vie universitaire doit procéder à la désignation de cinq personnalités qualifiées et extérieures, comme suit :
 1. Au moins un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ;
 2. Au moins trois représentants du monde socio-économique.
 - **Considérant**, selon les dispositions prévues à l'article 6 du règlement intérieur provisoire, que « *le comité de direction établit une liste de noms comprenant au moins 8 personnalités extérieures, dont au moins deux représentants d'un établissement d'enseignement secondaire et 5 représentants du monde socio-économique. Le collège des ONR partenaires, conformément aux articles 19 et 27 des statuts, désigne 3 représentants des ONR partenaires. La désignation de ces représentants est laissée à l'initiative du collège des ONR partenaires. L'administrateur provisoire soumet ces listes aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire nouvellement élus, cinq jours francs avant leur première réunion. Les membres élus de la commission de la formation et de vie universitaire procèdent à la désignation des cinq personnalités extérieures, dont au moins un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire et 3 représentants du monde socio-économique, par un vote à la majorité absolue des membres présents et représentés.* » ;
 - **Considérant** les trois représentants des ONR partenaires suivants :
 - Jean-Luc SIDA (CEA), titulaire, X (ONERA), suppléant
 - Germain GILLET (CNRS), titulaire, Loic LEPINIEC (INRAE), suppléant
 - Laurence PARMANTIER (INSERM), titulaire, Sylvie BOLDO (INRIA), suppléante
 - **Considérant** les candidatures adressées aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire ;
- **Après en avoir délibéré,**



Article unique : **DESIGNE** les personnalités qualifiées et extérieures suivantes devant siéger à la commission de formation et de la vie universitaire :

1. Au moins un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

Lycée de la vallée de Chevreuse - Pascale POMMAT
Lycée Parc de Vilgénis - Valentine EVAIN- ROUSSEAU

2. Au moins trois représentants du monde socio-économique.

Patrice CAILLARD
Erwan LE DANTEC
Pascale HEBEL